



PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Le Préfet

LE PREFET DE LA REGION
CENTRE-VAL DE LOIRE

à

Mesdames et Messieurs les membres
du groupe régional de concertation nitrates
(liste des destinataires in fine)

Orléans, le **26 OCT. 2017**

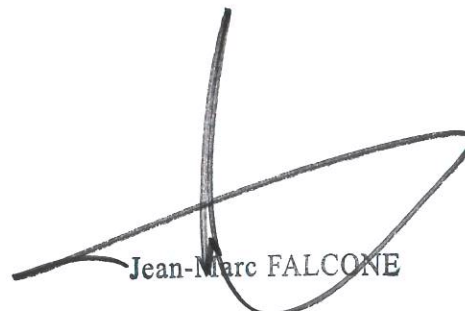
OBJET : Groupe régional de concertation nitrates du 26 septembre 2017

P. J. : Compte-rendu de la réunion

Vous avez été invités à participer au groupe régional de concertation nitrates qui visait à débattre des premiers éléments de bilan du 5^e programme d'actions régional nitrates, ainsi qu'à se prononcer sur l'opportunité d'une révision de ce programme.

Je vous transmets le compte-rendu de cette réunion qui s'est tenue le 26 septembre dernier.

Je vous invite par ailleurs à transmettre, avant le 10 novembre, aux services de la DRAAF et de la DREAL, tous les éléments que vous jugerez utiles pour compléter et/ou amender le projet de bilan qui vous a été transmis par messagerie électronique le 19 septembre dernier. Le bilan définitif qui sera établi avant la fin de l'année, vous sera communiqué ultérieurement.



Jean-Marc FALCONE

Listes des destinataires : membres du groupe de concertation nitrates

État et organismes publics

Mesdames les Préfètes et Messieurs les Préfets de départements

Monsieur le Directeur de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)

Monsieur le Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB)

Madame la Directrice de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)

Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs des Directions Départementales des Territoires (DDT)

Monsieur le Directeur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Cher (DDCSPP)

Monsieur le Directeur de la délégation régionale de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB)

Collectivités Territoriales

Monsieur le Président du Conseil Régional

Messieurs les Présidents des Conseils Départementaux

Mesdames les Présidentes et Messieurs les Présidents des Commissions Locales de l'Eau (CLE)

Organismes professionnels agricoles et agroalimentaires

Monsieur le Président de la chambre régionale d'agriculture

Messieurs les Présidents des chambres départementales d'agriculture de la région Centre-Val de Loire

Monsieur le Président de la Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FRSEA)

Monsieur le Président du syndicat professionnel Jeunes Agriculteurs du Centre (JA)

Monsieur le Président de la coordination rurale régionale

Monsieur le Président de la confédération paysanne régionale

Monsieur le Président de Coop de France Centre-Val de Loire

Monsieur le Directeur du négoce agricole Centre Atlantique

Monsieur le Président de l'association régionale des entreprises alimentaires du Centre-Val de Loire

Associations

Monsieur le Président de l'association France Nature Environnement Centre-Val de Loire

Monsieur le Président d'une association départementale pour l'environnement

Monsieur le Président de l'Union régionale des fédérations départementales pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de la région Centre-Val de Loire

Monsieur le Président d'une fédération départementale des pêcheurs

Monsieur le Président régional de 'UFC que choisir'

Personnes qualifiées

Madame la Directrice du lycée d'enseignement général technique agricole du Chesnoy


Monsieur le Directeur, coordonnateur des hydrogéologues agréés

Monsieur le Directeur d'ARVALIS

Monsieur le Directeur de Terres Inovia

Monsieur le Directeur de l'Institut Technique de la Betterave (ITB)

Madame la Présidente de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)

 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	Groupe régional de concertation nitrates	Orléans, le 13/10/17
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre-Val de Loire Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt du Centre-Val de Loire		

Compte-rendu de la réunion du 26 septembre 2017

La réunion du groupe régional de concertation « nitrates » s'est tenue le 26 septembre 2017 à la préfecture d'Orléans. Elle était présidée par M. Le Préfet de la région Centre-Val de Loire. La liste des présents et des personnes excusées est annexée au présent compte-rendu.

M. le Préfet introduit la réunion en remerciant les participants et en rappelant la base réglementaire du programme d'actions nitrates ainsi que l'obligation de réexamen quadriennal de son volet régional, objet de la présente réunion. La première étape de ce réexamen consiste en l'établissement du bilan de la mise en œuvre du programme d'actions régional (PAR) actuel. La DREAL et la DRAAF ont établi un rapport destiné à mettre en évidence les moyens mis en œuvre, les progrès réalisés dans la limitation des pratiques à risques pour la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole et l'évolution de la teneur en nitrates des eaux. Sur la base de ce bilan, il conviendra de se prononcer sur l'opportunité de lancer une révision du PAR, cette dernière comprenant plusieurs étapes avant la signature de l'arrêté préfectoral : une concertation préalable, un avis de l'autorité environnementale sur la base d'un rapport d'évaluation environnementale et des consultations, dont celle du public.

Présentation du contexte réglementaire et des évolutions du programme d'actions national

(DREAL, service eau et biodiversité, Lena DENIAUD)

Mme Deniaud rappelle le contexte de la réglementation nitrates, les modalités de réexamen et de révision éventuelle du PAR et présente brièvement les dernières évolutions du programme d'actions national (PAN) suite à la parution de l'arrêté ministériel du 11 octobre 2016 (cf. diaporama ci-joint).

Présentation du projet de bilan du 5^e PAR

(DREAL, service eau et biodiversité - Lena DENIAUD, DRAAF, service régional de l'information statistique et économique – Gaëtan BUISSON et service économie agricole et rurale - Cécile COSTES)

Mme Deniaud rappelle le contexte d'application du 5^e PAR. M. Buisson présente l'évolution des pratiques culturales sur la zone vulnérable sur la base des dernières enquêtes statistiques. Mme Costes dresse un bilan des contrôles nitrates, les principales non-conformités identifiées portant sur l'application du PAN. Mme Deniaud présente un état des lieux de la pollution en nitrates des eaux superficielles et souterraines sur la base des résultats de la dernière campagne de surveillance 2014-2015. Il ressort de ces éléments de bilan que :

- la périodicité de réexamen ne concorde pas toujours avec la disponibilité de données (enquêtes et campagne de mesures), rendant difficile l'évaluation de l'application du PAR ;
- les pratiques agricoles ont évolué : enregistrement et plan de fumure sont maintenant une habitude, le fractionnement de la fertilisation azotée continue de progresser, l'efficacité de

l'azote progresse vis-à-vis du rendement, rendements et protéines sont inversement liés. Le raisonnement de la fertilisation peut toutefois être amélioré. La couverture des sols en interculture si elle est plus fréquente en zones vulnérables qu'en dehors, a été perturbée par les conditions climatiques particulières ;

- la qualité des eaux superficielles évolue sans tendance, les eaux souterraines restent toujours dégradées. De nombreux captages sont encore non-conformes et certains ont été fermés pendant l'application du PAR.

A l'issue de la présentation de ce projet de bilan, M. le préfet invite les participants à faire part de leurs remarques sur les éléments présentés.

M. Menou (Confédération paysanne) indique que contrairement aux années précédentes, la campagne culturale 2016/2017 est marquée par des rendements en blé importants ainsi que des taux de protéines élevés. La DRAAF confirme cette observation et explique ce constat par un reliquat d'azote dans les sols très élevé à la sortie de l'hiver.

M. Janvrot (FNE Centre-Val de Loire) constate que les pratiques agricoles s'améliorent et reconnaît les mauvaises conditions climatiques ainsi que la mauvaise conjoncture économique qui pèsent sur les agriculteurs. Il fait remarquer cependant que le coût lié à la gestion de la pollution par les nitrates n'est pas le même si l'on se place du côté des agriculteurs ou du côté des citoyens. Les collectivités doivent supporter des investissements très lourds pour assurer la distribution d'une eau de qualité à ses abonnés, charge qui se répercute sur les citoyens. Il exprime sa volonté de continuer à avancer dans la reconquête de la qualité des eaux. Il rapporte en ce sens, l'intérêt de solutions comme l'agroforesterie (notamment en Beauce et en Champagne Berrichonne) ou encore le recul de la date de destruction des cultures intermédiaires piège à nitrates (CIPAN). Il rappelle qu'il avait proposé, lors de la révision des zones vulnérables, que l'ensemble du territoire régional soit couvert. C'est désormais presque le cas, seules la Sologne et la Brenne étant hors zones vulnérables. Il appelle de ses vœux la construction d'un projet collectif pour atteindre les objectifs.

M. Jeanneau (chambre d'agriculture de l'Indre) explique que les agriculteurs français sont face à des injonctions paradoxales. Tout d'abord, il rappelle que l'allongement de la couverture de CIPAN génère des problèmes d'adventices qu'il faut traiter soit par l'épandage de produits phytopharmaceutiques soit par une maximisation du travail du sol, entraînant alors une consommation plus importante de carburant. Cet exemple démontre que le triptyque *stockage de carbone/réduction de fertilisants/réduction de produits phytopharmaceutiques* est antagoniste. Les agriculteurs sont pourtant au cœur de ce triptyque et il leur est demandé d'en satisfaire les trois volets. La solution serait certes de revenir à une agriculture plus extensive. Mais cela pose un problème aux agriculteurs français qui se retrouvent face à une concurrence déloyale avec les producteurs d'autres pays qui eux ne sont pas soumis aux mêmes contraintes environnementales.

S'agissant des CIPAN, M. Menou (confédération paysanne) propose de considérer une position plus souple et de se donner une autre entrée que des dates imposées pour la destruction des CIPAN. Il conviendrait de les détruire dès lors qu'ils ont rempli leur rôle agronomique en citant l'exemple de la moutarde cette année.

Présentation du contexte régional de l'application de la réglementation nitrates

(DRAAF, service économie agricole et rurale - Cécile COSTES ; DREAL, service eau et biodiversité - Lena DENIAUD)

Mme Costes indique que suite à la révision des zones vulnérables sur le bassin Loire-Bretagne,

87 % du territoire régional est désormais concerné par les zones vulnérables. Elle dresse les principales caractéristiques agricoles de ces zones. Mme Deniaud indique que sur la base des mesures de 2015-2016, 117 points de prélèvement pour l'alimentation en eau potable présentent une teneur en eau brute supérieure à 50 mg/l de nitrates.

Échanges sur l'opportunité d'engager une révision du 5^e PAR

M. le Préfet invite les participants à s'exprimer sur l'opportunité de réviser le 5^e PAR, en soulignant au préalable, les progrès faits dans les pratiques agricoles ainsi que le manque de données pour dresser un bilan précis du PAR en vigueur et des bénéfices obtenus, du fait de l'inertie des milieux.

M. Janvrot (FNE Centre-Val de Loire) reconnaît le manque de données pour juger de l'efficacité du 5^e PAR mais considère également que la qualité des eaux ne s'est pas non plus améliorée, ce qui laisse à penser qu'il y a intérêt à réviser le PAR. Il indique qu'il faut continuer de travailler pour réussir.

M. Nioche (FRSEA) approuve une reconduite du 5^e PAR en l'état sans ajouter de nouvelles contraintes sur les agriculteurs, jugeant que les pratiques ont déjà évolué favorablement.

M. Duthou (chambre d'agriculture du Cher) considère que les zonages étant désormais stabilisés, il convient de prendre le temps de voir les effets des dispositions du 5^e PAR sur les pratiques agricoles. Il est favorable à la reconduite du 5^e PAR comme les autres chambres d'agriculture, d'autant plus que l'on manque de données d'évaluation. Il rappelle l'important travail accompli par les chambres d'agriculture pour communiquer et sensibiliser sur les bonnes pratiques dans le domaine de la fertilisation.

M. Jacquez (coordination rurale régionale) indique qu'il serait étonnant de faire évoluer le PAR alors que les indicateurs ne sont pas suffisamment renseignés. Il fait référence à la récente expertise scientifique collective sur l'eutrophisation (ESCo) qui a pointé que l'instabilité des normes était un facteur contre-productif. Il est favorable au principe de prendre le temps d'appliquer le 5^e PAR et approuve ainsi la reconduction du programme actuel.

M. Menou (confédération paysanne) exprime son souhait de réviser le programme d'actions régional mais convient que la situation économique des exploitations ne le permet pas. Il approuve donc la reconduction du 5^e PAR.

M. Chassande (DREAL) entend, d'une part, la volonté de progresser sur le sujet et, d'autre part, l'urgence de stabiliser le cadre réglementaire. Il explique ne pas y voir d'antagonisme mais une possibilité d'allier les deux en travaillant à une meilleure compréhension et application de la norme. Il retient l'enjeu de surtout travailler à la bonne mise en œuvre du PAR. Concernant les captages prioritaires qui doivent concentrer les efforts de reconquête de la qualité et pour lesquels il est possible de mieux faire, il propose que la principale voie de travail ne soit pas tant réglementaire que partenariale.

M. Tiercelin (Jeunes agriculteurs du Centre Val de Loire) s'exprime en faveur du maintien du PAR actuel tenant compte du manque de données. Il explique qu'il convient aujourd'hui que les agriculteurs s'approprient la réglementation et bénéficient de temps pour progresser dans leurs pratiques.

M. Duthou (CA18) rappelle le rôle des conseillers des chambres d'agriculture dans la vulgarisation et le développement de méthodes de captation de l'azote. Il reconnaît l'intérêt de développer encore

davantage cet appui technique pour contribuer à l'efficacité du PAR.

M. Janvrot (FNE Centre-Val de Loire) propose de travailler avec toutes les bonnes volontés qui émergent çà et là. Il souhaite que les agriculteurs qui veulent avancer sur l'agroforesterie puissent être soutenus dans leur démarche y compris financièrement (financement par le FEADER). Il entend la possibilité d'avancer de manière positive sans imposer de nouvelles contraintes.

M. Gaillet (DRAAF) explique l'intérêt qu'il y a à améliorer encore le fractionnement et à progresser sur la génétique pour disposer de variétés de blé présentant un meilleur taux de protéine. Il propose de mieux communiquer sur ce qui donne aujourd'hui de bons résultats (exemple de l'apport sur colza). Il souhaite ensuite que des objectifs collectifs soient définis sur certaines dispositions du PAR pour s'extraire d'une approche purement réglementaire. Il rappelle enfin le rôle prédominant de la formation, de l'encadrement et du conseil prodigués auprès des agriculteurs, que ce soit via les établissements d'enseignement agricole ou les organismes consulaires.

M. Grossier (Agence Régionale de Santé) précise qu'en Eure-et-Loir, près de 25 000 habitants ne bénéficient pas d'une eau distribuée respectant la norme de potabilité sur le paramètre nitrates. Cette situation nécessite un plan de restructuration des infrastructures de distribution de l'eau potable. Concernant les modalités de couverture des sols en inter-culture, il prévient qu'une mauvaise gestion des CIPAN ne doit pas engendrer de nouveaux problèmes environnementaux liés au recours aux produits phytopharmaceutiques.

Conclusion

Au vu des échanges, dont il se félicite de la qualité et remercie en cela les participants, M. le Préfet de la région Centre-Val de Loire propose de ne pas réviser le PAR actuel, pour laisser aux agriculteurs le soin de poursuivre leurs efforts dans une situation assez délicate. Il reconnaît néanmoins l'enjeu de progresser encore sur les actions en faveur de la réduction de la pollution par les nitrates d'origine agricole. Il retient l'intérêt de travailler désormais différemment sur le programme d'actions régional. Il précise en outre qu'il n'est pas souhaitable de rester silencieux sur ce sujet d'ici le prochain réexamen du PAR qui interviendra formellement dans 4 ans.

Ainsi, considérant que les données actuellement indisponibles le seront prochainement, M. le Préfet retient le principe d'organiser des rendez-vous annuels dans la même configuration que la présente réunion. En parallèle, il invite les structures participantes à mettre en place des lieux d'échanges et de travail via des rendez-vous techniques.

La DREAL précise que si l'arrêté du 28 mai 2014 établissant le 5^e PAR n'est pas modifié, il convient cependant d'actualiser son annexe 3 relative aux zones d'actions renforcées (ZAR), annexe qui liste les points de captage AEP présentant une teneur en nitrates des eaux brutes supérieure à 50 mg/L, sur la base des derniers résultats d'analyse.

Liste des présents :

État et organismes publics :

Monsieur Jean-Roch GAILLET de la DRAAF Centre-Val de Loire

Madame Murièle MILLOT de la DRAAF Centre-Val de Loire

Monsieur Gaétan BUISSION de la DRAAF Centre-Val de Loire

Madame Cécile COSTES de la DRAAF Centre-Val de Loire

Madame Sophie DAUSSY de la DRAAF Centre-Val de Loire

Monsieur Christophe CHASSANDE de la DREAL Centre-Val de Loire

Madame Lena DENIAUD de la DREAL Centre-Val de Loire

Monsieur Frédéric VERLEY de la DREAL Centre-Val de Loire

Monsieur Pascal GROSSIER de l'Agence Régionale de Santé

Monsieur Pierrick ALLEE de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Cher

Monsieur Christophe SCHAUER de la Direction Départementale des Territoires du Cher

Monsieur Albert MILESI de la Direction Départementale des Territoires du Cher

Madame Julie SIMON de la Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir

Madame Fanny LOISEAU-ARGAUD de la Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire

Madame Alice NOULIN de la Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher

Madame Florence COTTAIS de la Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher

Madame Isaline BARD de la Direction Départementale des Territoires du Loiret

Collectivités territoriales

Madame Nathalie FRANCOIS du Conseil Régional Centre-Val de Loire

Madame Sophie DERUYVER du SAGE de la Nappe de Beauce

Organismes professionnels agricoles et agroalimentaires :

Madame Anne PICHON de la Chambre Régionale d'Agriculture du Centre-Val de Loire

Monsieur Jean-Michel DUTHOU de la Chambre d'Agriculture du Cher

Monsieur Matthieu JEANNEAU de la Chambre d'Agriculture de l'Indre

Madame Isabelle BERTRAND des Chambres d'Agriculture de l'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher

Monsieur Christian REVALIER de la Chambre d'Agriculture du Loiret

Monsieur Alexandre NIOCHE de la FRSEA

Madame Angélique THION de la FRSEA

Monsieur Aurélien TIERCELIN des J.A. du Centre-Val de Loire

Monsieur Jean JACQUEZ de la Coordination Rurale du Centre-Val de Loire

Monsieur Gilles MENUU de la Confédération paysanne régionale

Associations de protection de la nature et des consommateurs

Monsieur Guy JANVROT de France Nature Environnement Centre-Val de Loire

Personnes qualifiées

Monsieur Pierre HOUDMON de l'ITB

Excusés :

Madame la Préfète du Cher

Monsieur le Président du Conseil régional du Centre-Val de Loire

Monsieur le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire

Madame la Présidente de la Commission Locale de l'Eau Authion

Monsieur le Président de la Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Loiret

M. Dominique CHIGOT, hydrogéologue agréé

M. Bruno LECLERC, hydrogéologue agréé